



## Association « Environnement, Territoires et Paysages »

Association loi 1901

A Brousses et Villaret, le 15 Juillet 2021

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

**Objet** : projet parc éolien SARL Ramondens Energies sur la commune d'Arfons.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous vous adressons ce courrier pour vous alerter et vous interpeller en la qualité de notre association de sauvegarde du patrimoine environnemental et culturel et des paysages exceptionnels de la Montagne Noire sur les risques que représentent le développement effréné de l'éolien industriel dans l'Aude et plus particulièrement sur le territoire de la Montagne Noire.

L'association ETP (Environnement, Territoires et Paysages) dont le siège social est à Brousses et Villaret a pour objet la protection et la préservation des espaces naturels, du patrimoine bâti, des sites et de leurs équilibres éco-biologiques respectifs de Brousses et Villaret, Fraisse-Cabardès et des communes implantées sur la Montagne Noire. L'association a également pour objet la défense de l'identité culturelle des paysages ainsi que leurs intérêts économiques, socio-culturels et touristiques contre des projets industriels induisant des effets nuisibles à l'environnement.

Notre démarche est plutôt d'encourager le débat avec tous les interlocuteurs pour intégrer tous les paramètres qu'ils soient culturels, économiques, touristiques, sociaux, écologiques ou paysagers, et adopter une ligne de conduite raisonnée.

En ce qui concerne le projet de Ramondens Energies sur la commune d'Arfons, nous déplorons l'implantation de ces nouvelles éoliennes.

En premier lieu, il va participer à la **densification du contexte éolien déjà existant**. Ce parc viendrait **s'ajouter à plus de 80 éoliennes déjà existantes** dans le « Haut-Cabardès » et **aux 23 en instruction** ! Ce sont donc prochainement plus d'une centaine d'éoliennes qui seraient exploitées dans ce périmètre sans compter le repowering d'éoliennes existantes. Les respirations environnementales et notamment paysagères ne seront plus possibles compte tenu des contraintes techniques applicables à chaque mât, malgré une résilience exceptionnelle du site de la Montagne Noire. En effet, ce massif naturel a été fortement dégradé en huit ans, et les multiples projets à l'étude présentent un mitage intégral du panorama, un saccage irrémédiable de l'environnement qui entraîneraient à coup sûr des nuisances économiques, touristiques et paysagères.

Plus largement, les départements de l'Aude et du Tarn, représentent, souvent dans la partie tarnaise du Parc Naturel du Haut Languedoc et la Montagne Noire, le tiers de la puissance installée dans la région Occitanie, ce qui est considérable. Aller au-delà mettrait en danger ses richesses naturelles qui sont ses derniers atouts.

En effet, nos territoires constituent des réserves de ressourcement et d'aménités pour les habitants des villes, de plus en plus nécessaires au regard d'une métropolisation sans cesse croissante et d'un contexte inquiétant et durable de crise sanitaire. Le patrimoine naturel, paysager, historique, culturel doit être préservé et mis en valeur. Il contribue à leur attractivité, condition d'une économie résidentielle et touristique, nécessaire au maintien des services nécessaires à la population permanente. La présence des **sites classés** rattachés au



## Association « Environnement, Territoires et Paysages »

Association loi 1901

**Patrimoine mondial de l'UNESCO** (prise d'Alzeau et lieu-dit « La Galaube », Rigole de La Montagne Noire, proximité immédiate du Canal du Midi) en témoigne.

Concernant le tourisme, la stabilité des formes matérielles et visibles du paysage constitue un élément stratégique très important. Comme en témoignent les résultats d'une enquête sur l'impact d'implantation d'éoliennes industrielles sur le choix d'une destination touristique à laquelle on peut se référer utilement (Source : Article AHTI – Novembre 2017 : Tourisme et éoliennes ; une étude et un sondage édifiant, les touristes disent « NON » aux éoliennes industrielles géantes) à laquelle on peut se référer.

En second lieu, son impact sur la faune volante, la **biodiversité très riche**, les **espèces protégées** recensées sur le site et reconnues sensibles aux éoliennes est très important.

Par ailleurs, les **risques de pollution, d'altération de la qualité de l'eau** par la proximité immédiate **des ruisseaux et captages d'eau** alimentant le « Barrage de la Galaube », réserve d'eau potable, d'irrigation et à enjeux majeurs pour les départements de l'Aude, du Tarn et de la Haute-Garonne, la Rigole de la Montagne Noire alimentant le Canal du Midi, sont préoccupants.

Enfin, la question de la **préservation des zones humides**, comme dans chaque dossier de ce type, **n'est pas traitée à la hauteur des enjeux du territoire**, notamment dans la situation avérée de **changement climatique**. Leur préservation est importante, compte tenu du rôle d'éponge, tant dans la prévention des sécheresses (restitution lente dans les cours d'eau) que de la **prévention des inondations** (rétention de l'eau et réduction des pics de crue à l'aval des cours d'eau). Les sécheresses et crues à répétition de ces dernières années doivent inciter à la prudence. Pourtant, les études d'impact se suivent et se ressemblent, toujours aussi discrètes sur ce sujet important qui relève tout de même de la **protection des populations**.

**C'est pourquoi, pour toutes ces raisons, l'association « Environnement, Territoires et Paysages » s'oppose à ce nouveau projet de parc éolien.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

Le vice-président,

Le Trésorier,

Gérard SOLIER

Michel DEBLAIZE

Jean-François BOUQUET